

Avis de Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte

(DRPCO) N°03/2025

SELECTION DE PRESTATAIRE POUR LES OPERATIONS DESERPENTISATION, TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE : DEREPTILISATION, DERATISATION ET DESINSECTISATION (MARCHE CLIENTELE) - S_DQSE_070

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix à compétition ouverte fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le portail des marchés publics www.marchespublics.sn et dans le journal « LE SOLEIL » N°16374 du 02 Janvier 2025.

2. Senelec a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement 2025 des fonds afin de financer la Sélection de prestataire pour les Opérations de Déserpentisation et de Traitement Phytosanitaire : Déreptilisation, Dératisation et Désinsectisation et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de clientèle relatif à la « Sélection de prestataire pour les Opérations Déserpentisation Traitement Phytosanitaire : Déreptilisation, Dératisation et Désinsectisation ».

3. Senelec sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser ce marché. L'attribution se fera en un seul lot.

Le délai d'exécution est de 3 jours à compter de la réception de l'ordre de service pour chaque site. Les prestations se feront tous les trimestres. La durée du contrat est d'un an à compter de la notification du contrat.

Une visite de site est prévue au niveau du poste de HANN le LUNDI 03 MARS 2025 à 10h. Pour toute information concernant la visite, les candidats intéressés pourront envoyer un courriel aux adresses électroniques : alassane.barro@senelec.sn et notificationcpm@senelec.sn.

4. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix (Marché de clientèle) à tous les candidats éligibles tel que défini dans le Code des Marchés publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du département approvisionnements de la Direction de l'Administration, du Patrimoine et des Approvisionnements de Senelec, sis au

28, rue Vincens Dakar, téléphone : (221) 33 839-32-92 et prendre connaissance des documents de la DRPCO du Lundi au Vendredi de 07h30 mn à 16h30 mn heure locale.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

i. Capacité financière :

Fournir les états financiers des exercices (2021, 2022 et 2023) dûment certifiés par un Expert-Comptable ou cabinet comptable agréé par l'ONECCA (Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agrées) ou organisme assimilé.

ii. Capacité Technique :

- Le candidat doit fournir les attestations de services faits ou de bonne exécution d'au moins deux (02) marchés similaires, durant les dix dernières années (2015 à 2024) ;
- Le candidat doit fournir un agrément Ministériel/organisme officiel en cours de validité comme applicateur de pesticides délivré par le ministère de la santé et de l'hygiène ;
- Le candidat doit justifier de moyens matériels et humains pour la réalisation de ce marché :

a) Moyens matériels :

Pompes automatiques et manuelles ;
Détecteur de rampants ;
Matériels de dosage de produits ;
Rasse clou ;
Piques.

NB : Fournir les documents attestant de leur disponibilité (en propriété ou location).

b) Moyens humains : Disposer d'au moins :

1 Technicien en QHSE niveau licence qualifié justifiant d'une expérience de 2 ans dans le domaine de la désinfection, désinsectisation et dératisation durant les 5 dernières années (2020 à 2024) (fournir justificatifs : cv signé, copies légalisées des diplômes/attestations) ;

2 techniciens de niveau Bac justifiant d'une expérience de 2 ans durant les cinq (5) dernières années (2020 à 2024) dans le domaine de la désinfection, désinsectisation (fournir justificatifs : cv signé, copies légalisées des diplômes/attestations).

Pour toute demande de clarifications, vous pouvez contacter par courriel la Direction Passation des marchés à l'adresse suivante : notificationcpm@senelec.sn.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier complet à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Département Approvisionnements sis au 28, rue Vincens Dakar, 4ème étage contre un paiement non remboursable de Trente mille francs (30 000 F CFA). Le paiement se fera en espèces à la caisse principale de l'agence commerciale sise au 28, rue Vincens contre un reçu de paiement à présenter au secrétariat du Département Approvisionnements sis au 28 rue Vincens, 4ème étage, Tél. 33 839 32 92 pour la remise du dossier complet. Les candidats qui le souhaitent peuvent consulter gratuitement sur place le dossier prévu à cet effet les jours ouvrables de 7 heures 30 mn à 16 heures 30 mn.

Les attestations (originales ou copies légalisées) justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations à l'égard de la caisse de sécurité sociale, de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal, des services chargés des recouvrements fiscaux, de l'Inspection du Travail et de l'ARCOP (GESTION 2024) au 31 décembre 2024 doivent être produites de préférence à l'ouverture des plis ou au plus tard avant l'attribution du Marché. L'attestation de non-faillite devra être produite au plus tard avant la signature du marché.

8. Les offres devront être soumises avec la mention « DRPCO N°03/2025 Sélection de prestataire pour les Opérations Déserpentisation Traitement Phytosanitaire : Déreptilisation, Dératissage et Désinsectisation » à l'adresse ci-après : Senelec, Salle Commission des marchés sise au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf, Résidence Khoudia, 2ème étage Dakar, **MERCREDI 12 MARS 2025 AU PLUS TARD A 09 HEURES 30 MN HEURE LOCALE**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les candidats qui souhaitent déposer leurs offres avant l'ouverture des plis les remettront à la Direction Passation des Marchés de Senelec sise au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2ème étage Résidence Khoudia - Dakar. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents le **MERCREDI 12 MARS 2025 AU PLUS TARD A 09 HEURES 30 MN HEURE LOCALE**.

9. L'offre doit comprendre une garantie de soumission d'un million (1 000 000)

Francs CFA.

La garantie de soumission devra être émise par un organisme financier (banque ou une compagnie d'assurance) agréé par le Ministère des Finances et du Budget du Sénégal. La garantie de soumission devra demeurer valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres devront rester valides quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur General